



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

TGV Méditerranée

Question écrite n° 19003

Texte de la question

M. Maurice Giro appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer sur le droit à l'accès à la grande vitesse pour l'ensemble de la population Alpes-Côte d'Azur. Des études de faisabilité pour la desserte du Var et de la Côte d'Azur, en continuité du TGV Méditerranée, ont été effectuées. Malheureusement, l'audit commandé par le Gouvernement a oublié sur les grands projets d'infrastructures de transports d'inclure ce projet de développement. Aussi, il lui demande à ce que la ligne à grande vitesse Var Côte d'Azur soit inscrite dans les projets prioritaires.

Texte de la réponse

La ligne à grande vitesse (LGV) Méditerranée constitue un remarquable outil de développement économique et touristique pour la région PACA. Il est exact qu'une partie de la région ne bénéficie que de manière limitée des effets positifs induits par sa mise en service. Des préétudes fonctionnelles relatives à la desserte de Toulon et de la Côte d'Azur par la grande vitesse ont de ce fait été poursuivies par Réseau ferré de France (RFF). Ces études sont désormais achevées. Le 25 mars dernier, une réunion a été organisée avec les élus de la région PACA pour étudier les suites à donner aux études réalisées. Cette réunion a fait apparaître une très forte mobilisation des élus et une volonté, partagée avec l'Etat, de poursuivre ce projet. Cet engagement de l'Etat en faveur du projet a été confirmé lors du récent débat parlementaire sur les infrastructures de transport. Conformément à la nouvelle réglementation en matière de conduite de projet, RFF saisira la Commission nationale du débat public, en vue de l'organisation d'un débat public. Le bon déroulement de ce débat nécessite préalablement une phase de préparation avec l'ensemble des collectivités concernées. La période actuelle sera donc mise à profit pour préparer le dossier du débat et partager avec les principaux acteurs les modalités et le contenu des propositions qui seront présentées au public.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Giro](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19003

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2003, page 4049

Réponse publiée le : 4 août 2003, page 6214